

Bruxelles, le 27 août 2009



Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

DOSSIER DE PRESSE

GRANDS ENJEUX POUR LA RENTRÉE

QUESTIONS D'ACTUALITÉ :

**«Sans écoles» : mieux vaut tard que jamais ?
Grippe aux portes de l'école : ne pas oublier les mesures basiques de
prévention**

1/ NOUVEAU PARTENARIAT PARENTS-ÉCOLES

*«ÉCOUTE, IL FAUT QU'ON SE PARLE»
ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET «ASSOCIATIONS DE PARENTS»*

2/ LES VRAIS CHIFFRES DE L'ÉCHEC SCOLAIRE

*LES STATISTIQUES OFFICIELLES «OUBLIENT» LES ÉCHECS EN JUIN ;
LE NOMBRE D' «AJOURNÉS /SECONDES SESS. DE SEPTEMBRE» DÉFIE L'ENTENDEMENT PARENTAL
DES COUPS DE SONDE SUR LES RESULTATS AFFICHÉS AUX VALVES LE 30 JUIN : RENVERSANT !*

3/ UNE COUPOLE COMMUNE POUR L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

ENFIN UN «SE GEO» ET UNE RATIONNALISATION DE NOS MOYENS POUR NOS AMBITIONS ?

Contact FAPEO : Sébastien Gavini et Philippe Golard

FAPEO asbl - Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
57, avenue du Onze Novembre -1040 Bruxelles - 02/527.25.75

www.fapeo.be – secretariat@fapeo.be

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

«SANS ÉCOLE» : mieux vaut tard que jamais ?

Parents, répondez vite !!

Déjà en mai dernier, la Fapeo avait appelé ¹ les parents concernés par les inscriptions en 1^{ère} année du secondaire à communiquer leur choix pour permettre à la CIRI de supprimer les doublons et d'adapter les listes afin de se rapprocher le plus possible -dans le respect des procédures- de leur meilleur choix.

A ce moment, la Fapeo s'est retrouvée fort seule pour finaliser la mise en application des pistes autorisées par le décret dit « Degroote-Jamouille ». C'est bien à cette époque que le courrier aurait dû être envoyé pour permettre un traitement -en juillet et début août- des doublons et des préférences.

Les mois de vacances auraient ainsi dû permettre d'affiner ² au maximum les listes d'inscription des écoles concernées pour pouvoir, *avant la rentrée*, mettre en place des solutions adaptées à chaque « cas d'école » et aux situations spécifiques des familles restant sur le carreau. Ce ne fut pas le cas et il faudra à un moment des réponses aux « Pourquoi ? ».

La Fapeo n'a jamais cherché à mettre de l'huile sur le feu ni à politiser le débat, l'urgence étant de dégager des solutions concrètes pour les enfants. Mais il est impossible de communiquer quoi que ce soit aux parents tant que l'on n'a pas un état des lieux complet, actualisé et consolidé de la situation exacte dans les écoles et les possibilités «extra-ordinaires»³ concrètement envisageables. Or, nous n'y sommes pas encore.

C'est dans ce cadre que nous invitons une fois de plus et avec insistance les parents sollicités par lettre à répondre de toute urgence à la CIRI ⁴ : le problème majeur actuellement, c'est le temps nécessaire pour finaliser cette dernière opération qui ne portera probablement ses effets –au plus tôt- qu'à partir du 4 septembre 2009. Plus on attend, plus la rentrée sera chaotique... Durablement.

Nous restons inquiets quant aux possibilités d'accueil pour les enfants « sans école » le 1^{er} septembre. Nous tenons à remercier ici les acteurs de l'enseignement officiel (CEPEONS, Ville de Bruxelles, Communauté, ...) qui ont émis, lors de la dernière

¹ La Fapeo avait déjà mis en ligne des modèles de lettre de préférences, différenciés selon les situations. Voir site Internet www.fapeo.be. Pour toute info : 02/527.25.75.

² En fonction des changements ou des choix formalisés auprès de la CIRI ou dans les écoles, en fonction aussi des résultats au CEB et des adaptations que chaque école concernée pouvait proposer –ou non– afin de résoudre les problèmes de cette rentrée

³ Création de classe supplémentaire, petite augmentation du nombre d'élèves par classe, ... La Fapeo n'est pas favorable au gonflement des classes si ce n'est de manière exceptionnelle et modérée pour gérer cette rentrée délicate. La Fapeo plaide depuis un an pour la création de projets scolaires pilotes –sans échec, avec encadrement différencié, ...– pour augmenter le nombre de places attractives pour les parents

⁴ Pour de plus amples informations, voici les numéros d'appel à l'Administration pour la CIRI : Guibert DENIS au 02/690.83.02. et Lysiane LAMBEAUX au 02/690.83.33.

réunion de crise, quelques propositions dont l'opérationnalité devait encore être confirmée.

Nous espérons connaître fin de semaine les lieux d'accueil mis à disposition des enfants qui n'auront toujours pas d'école pour la rentrée. Nous attendons ces informations de la Ministre Marie-Dominique Simonet et nous espérons que ce dépannage ne sera utile que pour une courte période transitoire, que nous espérons ramenée à 4-5 jours maximum.

De nombreuses questions pratiques seront posées sans doute aux écoles. Nous comptons sur la coopération de chacun pour que la rentrée se déroule sans excès, avec bon sens. S'il y a des parents heureux de pouvoir rentrer enfin dans une école qu'ils ne croyaient pas pour eux, d'autres se trouvent toujours sans solution.

Pour le futur –proche déjà-, s'annonce la fameuse page blanche que certains ternissent déjà. **La Fapeo souhaite annoncer sa réticence à mener de nouveaux débats qui ne reposeraient pas d'abord sur une évaluation formelle des décrets⁵ précédents.**

La Fapeo redemandera -dès la rentrée- à la Commission de Pilotage et à la Ministre de l'Enseignement obligatoire que soit diligentée –en urgence donc - une évaluation des impacts de ces derniers décrets (équité, mixité, réussite scolaire, effets « collatéraux », ...).

La Fapeo formalisera à nouveau sa demande à la Ministre de l'Enseignement quant à l'organisation de la CIRI et la nomination d'un responsable de la communication.

La Fapeo reste bien évidemment à la disposition des parents pour toute question ou demande de soutien.

⁵ Le décret Inscription (File) et le Décret Mixité (Tirage au sort)

«Grippe AH1N1» : du calme !

- Si l'on ne prêtait qu'une oreille par trop complaisante aux catastrophistes, il faudrait quasi fermer, préventivement et toutes affaires cessantes, nos écoles. Ou, tant qu'on y est, différer la rentrée des classes. Chez nous, on n'en est évidemment pas là ! On en est même très loin.
- Outre-Quévrain, le pouvoir semble vouloir en faire trop dans sa gestion de la pandémie : la France a ainsi déjà décidé de fermer les classes dans lesquelles se déclareraient trois cas simultanés de grippe AH1N1 et même éventuellement l'établissement qui les abrite.
- Au milieu de cet été 2009, la Ministre Marie-Dominique SIMONET a décidé de mettre l'accent, résolument, sur la prévention : affiches distribuées et placardées durant les vacances dans les écoles sur les mesures d'hygiène à respecter, livrets à diffuser dès la rentrée, logiciel de comptage, circulaire. Même si «*tous les scénarios sont envisagés*», il faut veiller «*à ne pas effrayer les enfants*». Ni, ajoutons-nous, inutilement affoler les parents déjà stressés par tous les avatars de cette rentrée décidément pas comme les autres.
- Nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens, en insistant particulièrement sur les mesures d'hygiène indispensables à respecter par chacun – petits et grands –, pour éviter toute propagation de la grippe en milieu scolaire. Son caractère quasi banal a été souligné par une grande majorité de scientifiques. Donc, restons calmes.
- Dans ce contexte, nous devons cependant réitérer les demandes généralisées des Associations de Parents à savoir que les enfants disposent de sanitaires (propres, avec papier, savon, essuies, ...) permettant une hygiène élémentaire, utile dans toutes les circonstances ...
- Les parents de la Fapeo restent bien entendu attentifs aux recommandations qui seront transmises par les autorités sanitaires compétentes et la Ministre de l'Enseignement Obligatoire.

INTRODUCTION

Toujours interpellant...

Plus qu'interpellant : si un élève sur deux en Communauté française n'est déjà plus *à l'heure* en quatrième secondaire, **un élève sur trois** – et derrière lui, sa famille – quitte l'enseignement obligatoire sans être diplômé ! Coût actuel pour la collectivité : l'échec scolaire grève 6 % du budget total du système éducatif pour la Wallonie et Bruxelles, soit la bagatelle de 335 millions € par an.

Au-delà, on entretient surtout une **véritable culture de l'échec**, l'approche la moins performante selon les comparaisons internationales (type PISA (OCDE) et autres indicateurs) et même intra-belges. Ce gâchis budgétaire pourrait/devrait être réinjecté sans délai pour remédier aux difficultés des élèves dès qu'elles apparaissent au lieu de laisser l'enfant s'enliser, être en échec et redoubler. Il est anormal que les deniers publics soient ainsi inutilement gaspillés.

Chez nous comme ailleurs, l'éducation et l'enseignement constituent pourtant une évidente responsabilité de tous. À notre satisfaction, la récente *Déclaration de politique communautaire 2009-2014* résultant de l'installation des coalitions de l'Olivier à Bruxelles, en Wallonie et à la Communauté française en juillet dernier, les considère comme des «*enjeux de société majeurs*».

Entendant bien replacer «*l'élève au centre des préoccupations de l'école*» – la FAPEO n'a jamais cessé de lui revendiquer cette place –, les rédacteurs de cette *Déclaration* ne se voilent pas la face. «*Selon toutes les recherches menées*», peut-on lire sous leur plume, «*notre système éducatif reste un des plus inégalitaires : l'échec scolaire et les relégations de toutes sortes frappent d'abord et plus fortement les élèves issus de milieux fragilisés.*»⁶ Mais ils ne sont pas les seuls. Les enfants issus de toutes les catégories sociales sont également massivement touchés par ce fléau.

En accepter le constat constitue, si on entend être de bon compte, un bon début de politique correctrice. Car malgré la crise-récession frappant durement notre pays et la prochaine «*décennie de galère*» promise par le gouvernement Van Rompuy II⁷, l'enseignement reste, en effet, plus que jamais chargé d'instruire, de rendre compétent face aux défis du 21^e siècle et d'émanciper. Qu'on ne s'y trompe pas : notre système d'enseignement figure parmi les tout premiers sujets d'*inquiétude* des Bruxellois et des Wallons.

6 *Projet de déclaration de politique communautaire 2009-2014, «une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire», p.17. Projet approuvé en séance plénière du Parlement de la Communauté française du samedi 17 juillet 2009, majorité PS-Ecolo-Cdh contre opposition*

7 *Manchette du quotidien Le Soir daté 1-2 juillet 2009*

Notre population n'est pas dupe : elle sait que les plus fragiles font les frais d'un mode de fonctionnement ne se contentant pas de corrélérer parcours scolaires et origine socioculturelle, mais qui produit aussi d'importantes inégalités de résultats entre élèves et crée également une ségrégation entre établissements. Vis-à-vis de ces jeunes scolairement fragilisés, notre responsabilité d'adulte est immense. Va-t-on tous les taxer de débilité ou de fainéantise ? Ne seront-ils pas en droit d'exiger des comptes pour n'avoir pas mis *tout* en œuvre, à temps et à heure, pour les soutenir dans leurs difficultés passagères ?

Dans ce système grippé, l'orientation opérée par conseils de classe et CPMS (plus par les conseils de classe que par les PMS. Instance souveraine, les premiers sanctionnent ; les seconds, eux, orientent) se fait encore trop souvent par relégation et exclusion successives. Parents et élèves restent beaucoup trop peu associés à ce carrefour stratégique conditionnant chaque projet de choix d'études, de vie scolaire et de parcours professionnel.

Est-il besoin encore d'insister : toutes années confondues, le taux de redoublement en Communauté française atteint 49 %. Faut-il en conclure que la moitié de nos jeunes en obligation scolaire sont «inaptes à l'instruction» ? De surcroît, ces quelque 40.000 redoublements bon an mal an n'apportent aucune garantie de réussir par la suite. Ce taux est moitié moindre (27 %) en Flandre, qui affiche de meilleures performances aux tests internationaux de type *Pisa*. Ce gâchis immense et contre-productif doit cesser. C'est l'une des obsessions de la Fapeo depuis longtemps et encore davantage pour cette rentrée 2009-2010.

Cette culture de l'échec **contrecarre la promotion d'une véritable école de la réussite** revendiquée pourtant par toute la production légistique de la Communauté française et promise depuis le début des années 90. Une école démocratique est une école qui tente de promouvoir tous ses élèves. Or, *rien que dans la capitale*, on dénombre plusieurs milliers de «décrocheurs» encore en âge d'obligation scolaire, qui ne sont inscrits dans aucun établissement et qui, fatalement, quittent le système scolaire les mains vides pour, littéralement, disparaître dans la nature !

En France, les pouvoirs publics ont pris la véritable mesure du phénomène après avoir constaté que ces décrocheurs sont au nombre de 120.000, pour un demi-million d'élèves diplômés.⁸ Début juillet dernier, l'Etat français a signé avec ses régions des conventions visant à réduire le nombre de jeunes sans formation ou emploi. Les régions "Centre" et "Nord-Pas-De-Calais" seront les premières à puiser dans le fonds gouvernemental – près d'un million d'euros tout de même !

Ce Fonds a été spécialement créé et sera alimenté pour tenter de ramener ces «sans diplôme» dans le giron de l'école de la République ou mieux les préparer à l'entrée dans la vie active. Chez nos voisins hexagonaux, la *commission Hirsch* sur la jeunesse a préconisé, par exemple, que les missions locales soutiennent ces brebis égarées dès leur décrochage. Cette prise en charge le sera sous forme de formations ou de

⁸ 'L'état veut s'occuper des « sans-diplômes » frappés par la crise', Dossier paru dans le quotidien *Le Monde*, 18 juillet 2009, p. 9.

meilleures préparations à la vie professionnelle. En Communauté française, les Centres de formation en alternance (Cefa) s'occupent, d'une autre manière, d'accrocher les jeunes à un métier. Il existe aussi d'autres dispositifs, les «AMO» (Aides en Milieu Ouvert qui traitent plutôt de la dimension sociale), les « SAS », ...

Mais pourquoi ne pas agir immédiatement dès que l'enfant, le jeune décroche à l'école ?

Désemparés, à raison

Coincés entre leurs enfants et enseignants-directions, les parents sont toujours désespérés lorsqu'ils apprennent la nouvelle : l'échec de leur enfant en fin d'année, même s'ils ont été attentifs tout au long du cursus - c'est d'ailleurs le cas huit fois sur dix ! Généralement, l'école chargera volontiers la barque parentale et soulignera le manque de motivation de l'élève, leur attribuant l'entière responsabilité de ces situations parfois répétitives d'échecs.

Aujourd'hui, dans notre enseignement, on accepte que l'on trie, que l'on écarte, bref que l'on sélectionne pour la course à l'emploi. Dans ce contexte, on sanctionne l'enfant, on met en évidence ses manques, on stigmatise les recalés, les décrocheurs et les laissés-en-route. Plutôt que de supporter tout le poids de cette charge, les parents ne doivent pas être cantonnés au seul rôle de soutien et d'accompagnement des leurs dans l'épreuve. Ils demandent, exigent que les difficultés des élèves soient repérées dès leur apparition. Et que des mesures correctrices soient prises **immédiatement**, *sans attendre le massacre de juin ou la fin du degré*.

Les mêmes sont demandeurs d'un **dialogue avec l'équipe éducative** pour analyser et comprendre les causes de l'échec. Ils veulent des instructions claires pour déterminer précisément leur rôle dans l'école. À bien lire les 200 pages de la *Déclaration de politique communautaire 2009-2014*, la Fapeo constate avec satisfaction la **place prépondérante assignée à l'enseignement** dans les préoccupations de l'Olivier pour les cinq prochaines années. Et ce, malgré le contexte d'austérité. Cette période de vaches maigres déteindra fatalement sur la politique scolaire. Notre Fédération espère pourtant qu'elle ne se traduira pas par des sacrifices à tous les étages de l'école obligatoire.

L'exécutif Demotte II aura, dit-il, à cœur de s'attaquer structurellement à l'échec scolaire chez nous. Ne les chiffrant pas encore à ce stade, l'Olivier veut s'engager dans les voies d'un **enseignement d'excellence pour tous**, d'une **généralisation de la remédiation immédiate**, d'un **encadrement différencié renforcé** et de **relations écoles-familles consolidées**. Dans la même veine, l'Olivier prévoit toute une série d'articulations autour des 6-18 ans. Selon la *Déclaration communautaire 2009-2014*, ceux-ci seront accompagnés par toute une série de mesures additionnées.

Pêle-mêle, on leur et nous promet : de construire mieux leur citoyenneté, de (ré)apprendre à apprendre ; d'impliquer les élèves ; de garantir un environnement favorable ; de mettre en place un processus personnel d'aide et d'orientation par

l'éducation au choix ; de renforcer l'apprentissage des langues, etc. Qui s'en plaindrait ? Avec ce bémol immédiat : tout ceci se fera «*en fonction des disponibilités budgétaires*» ou «*dans les enveloppes budgétaires existantes*». Et le coût de l'échec, les 335 millions que l'on «jette» chaque année ?

On ne devrait pas – d'après les textes et les déclarations d'intention rendues publiques jusqu'à présent – sabrer aveuglément dans les acquis même si des rationalisations pertinentes doivent certainement être envisagées. Dont acte.

I. DÉCRET «ASSOCIATIONS DE PARENTS»

Pour UNE association de parents dans CHAQUE école

Depuis fin avril dernier, le décret «Associations de parents» (A.P.) fixe le cadre légal et entend systématiser l'installation – *du maternel à la fin du cycle secondaire* – d'**une Association de parents par école**, dès cette rentrée scolaire 2009-2010. Dans l'Officiel comme dans le libre, écoles, parents et leurs représentants sont vivement encouragés à travailler désormais main dans la main, pour instaurer un dialogue *constructif* bien nécessaire et des échanges constants d'informations profitant à tous mais surtout, au final, aux élèves.

Même les meilleurs profs ne peuvent plus exercer leur métier, aujourd'hui, tout seuls dans leur classe. Comme d'autres – du directeur aux accueillantes extrascolaires –, les parents ont, par ce biais, droit de cité dans la concertation envisagée comme une alliance entre partenaires. Chacun peut ainsi définir et comprendre son rôle, sa fonction et sa place, permettant de maximaliser l'accompagnement de chaque élève au mieux dans ses spécificités en tenant compte de son originalité et de son vécu.

En formalisant la question des associations de parents, ce cadre légal entend créer les conditions nécessaires pour, à la fois, générer un nécessaire climat de confiance, susciter un réel partenariat où chacun resterait à sa place et instaurer un ensemble de bonnes pratiques entre trois acteurs cardinaux de l'école et de l'éducation scolaire. Aujourd'hui, la relation des enfants ou ados-élèves à l'école ne se cantonne plus à leur seule instruction, mais aussi à leur socialisation. Beaucoup d'entre eux y vivent en dehors des horaires strictement scolaires, aux heures où leur entourage est déjà ou encore occupé ailleurs.

Pour l'avenir, l'économie de cette législation participative récente vise à **ériger parents, écoles et élèves en réels partenaires**. Elle autorise aussi chaque représentation de parents à participer activement au dialogue au sein de chaque établissement scolaire, et plus seulement au travers du seul Conseil de participation⁹, quand celui-ci existe et qu'il dispose de moyens suffisants pour un fonctionnement efficace. Ce dispositif entend en finir **également** avec la situation antérieure trop souvent – caricaturalement – présentée comme conflictuelle de plusieurs camps antagonistes se regardant en chiens de faïence.

⁹ Organes créés à l'été 1997 par le décret «missions» dans chaque école du primaire et du secondaire. Ces CP sont chargés de participer à l'élaboration du projet d'établissement, de l'évaluer périodiquement et de se prononcer sur le rapport d'activité annuel. Ils se penchent aussi sur les frais scolaires en cours d'année. Il comprend des membres de droit (chef d'établissement, délégués des PO, ...), élus – notamment des représentants des parents – et des représentants de l'environnement social, culturel et économique de l'école concernée

Dans ce rôle à double profil, les uns, se considéreraient comme clients et contre-pouvoir plutôt que partie prenante, revendiqueraient une école prestataire de services et se mêleraient ici et là de pédagogie. Dans la même veine, les autres, courroies institutionnalisées de transmission des savoirs, s'estimeraient les légitimes et seuls préposés omnipotents de la scolarisation des élèves.

Mardi prochain : décret «AP», top départ

Ambitionnant de balayer une fois pour toute cette caricature de dialogue parents-enfants-écoles, ce décret baptisé «AP» entrera officiellement en vigueur pour la toute première fois dans quelques jours. A partir du mardi 1^{er} septembre 2009, la Communauté française entend, en effet, baliser ainsi la pleine et entière **participation parentale au fonctionnement des écoles via leur représentation légalement et démocratiquement désignée**.

A notre sens, cette légitimation de la place des parents à l'école constitue un gage essentiel de l'épanouissement des élèves fréquentant l'enseignement obligatoire et un des – nombreux – moyens pour participer concrètement à une lutte plus efficace contre *l'école de l'échec*. **Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, la Fapeo** acte que l'acteur parental, quel que soit le réseau, est désormais renforcé dans son rôle (multiple) et systématisé : une A.P. par école.

Les visées du décret légitimant et légalisant ce dialogue parents-écoles sont multiples à l'égard des associations de parents déjà en place ou encore à porter sur les fons baptismaux :

► *primo*, la mission fondamentale de **faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement**. Attention : cette mission doit s'inscrire dans le strict cadre du projet pédagogique de l'école où cette AP a été ou sera mise sur pied

► *secundo*, **instaurer un partenariat écoles-familles** dans la scolarité de chaque élève plutôt qu'entretenir un rapport de forces ou cantonner les secondes à n'être qu'un contre-pouvoir à la critique facile ; ce qui confère non seulement une place à part entière aux parents dans l'école de leurs enfants, mais les responsabilise également dans le processus d'apprentissage des leurs

► *tertio*, **renforcer** en bonne intelligence, plus largement, **le dialogue parents-monde éducatif**

► **alimenter le plus objectivement possible l'information des parents**, plus seulement admis désormais sur le seuil de l'école, en organisant une veille active et passive

AP : mode d'emploi

Pour remplir ses missions et tenter de muer ses ambitions en réalisations concrètes, chaque association de parents devrait disposer d'une boîte à outils, dont les premières chevilles ouvrières ont été prévues par le décret « AP » d'avril dernier.

D'abord, les conditions de création du nouvel acteur (Association de Parents d'élèves) pour les écoles qui n'en disposent pas encore y sont dûment précisées :

1. **Une assemblée générale doit être organisée avant le 1^{er} novembre, réunissant tous les membres de droit** : c'est-à-dire, d'une part, les parents d'élèves mineurs ou majeurs régulièrement inscrits dans l'établissement scolaire considéré ; d'autre part, les personnes assimilées détentrices de la responsabilité légale d'un ou de plusieurs élèves.
2. Cette assemblée générale doit être convoquée à l'initiative du *pouvoir organisateur* ou du *chef d'établissement* de tout établissement d'enseignement maternel, primaire, fondamental ou secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française.
3. Le décret précise que la mise sur pied de cette première AG fondatrice se fera avec l'aide des Conseils de participation (là où ils existent). S'ils n'existent pas, le chef d'établissement doit s'occuper d'organiser cette AG fondatrice... Une obligation ! La Fapeo s'en réjouit. A noter que **cette année est une année d'élection - pour les mandats parents** - en ce qui concerne les Conseils de participation. Ceux-ci sont renouvelés tous les deux ans. Ils doivent l'être **avant le 31 décembre 2009.**
4. On retrouve dans le même texte le rôle consolidé des **deux organisations représentatives des parents d'élèves au niveau communautaire** : la Fapeo pour les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française, par les communes ou les provinces ; l'Ufapec pour le libre subventionné de caractère confessionnel. Fapeo et Ufapec sont également mandatées pour assister toute nouvelle création d'AP.
5. Cette première réunion générale sera l'occasion d'évoquer rôles et fonctionnement à la fois du Conseil de Participation et de l'Association de parents.

Ensuite, la gestion au quotidien d'une association de parents d'élèves est esquissée par le même texte légal :

6. Représentant l'A.P. entre deux assemblées générales des parents et gestionnaire de son quotidien, le comité de l'association de parents sera composé de *minimum* de 3 membres élus à bulletins secrets par

et parmi l'assemblée parentale. Ces membres élus peuvent déjà l'avoir été au sein du Conseil de participation.

7. Le mandat des membres du comité est limité dans le temps (2 ans), mais renouvelable. Ces derniers doivent être en mesure de se faire connaître de l'ENSEMBLE des parents d'élèves de l'établissement considéré. Leurs coordonnées seront à la disposition des parents par le biais -au moins- d'une valve réservée à leur usage par l'école.
8. Une assemblée générale sera organisée chaque année conjointement par le comité de l'AP des parents et la direction. S'il n'y a pas d'AP, il faut persévérer et tenter d'en fonder une à chaque nouvelle année scolaire, sur les mêmes bases. Cette initiative participative ne peut pas et ne doit pas être un one-shot. La Fapeo va mettre la pression s'il le faut !
9. Des réunions de parents seront également régulièrement organisées pour débattre des points soumis au Conseil de participation et pour susciter la participation active de TOUS les parents... Pour leur permettre de jouer pleinement un rôle actif et responsable dans la vie de l'établissement.

Ce décret «AP» existe, *enfin*. Maintenant, il s'agit de le mettre effectivement en œuvre. La traduction de ce dispositif implique, à très court terme, une concertation avec nos Pouvoirs Organisateurs ; il faut, en effet, arrêter une stratégie commune pour déterminer les modalités pratiques et les formes de collaboration avec les représentations des parents dans le but d'obtenir, effectivement, UNE association de parents dans CHAQUE école.

Les pouvoirs publics doivent se préoccuper que chaque établissement dispose dans les temps de toutes les informations pratiques (circulaire, ...) déterminant les modalités pratiques exécutant le décret AP.

FAPEO, acteur « hyperactif » du décret AP

Nous tenons à rappeler la **part de paternité de la Fapeo, porteuse des attentes parentales et fer de lance dans la défense de leurs intérêts**, dans la mise sur pied de cet outil participatif systématisé et renforcé. Proactive et gagnée depuis longtemps à l'idée que les bonnes réformes ne se décrètent pas mais sont secrétées au moins en partie par la base, la Fapeo avait ainsi rédigé un projet en ce sens. Sans minimiser que le décret «missions» (été 1997) et la priorité 10 du *Contrat pour l'école* (mai 2005) reconnaissaient officiellement qu'il fallait mieux étoffer l'organisation des rapports familles-écoles. Le caractère représentatif de la FAPEO (Officiel) et de l'UFAPEC (Libre) établi par le décret mission du 24 juillet 1997 est reprécisé et consolidé dans le décret « AP », entrant en vigueur ce 1^{er} septembre.

Ce nouveau décret encourage vivement les Associations de Parents à adhérer à une de ces organisations. La Fapeo rappelle sa disponibilité auprès des parents actifs et/ou des directions, pour créer ou (re)dynamiser toute Association de Parents d'une école de l'enseignement officiel. Chaque fois, ce nouvel espace d'expression permis pourra ainsi exercer une "**magistrature d'influence**", une **nouvelle militance** pesant de tout son poids et déterminée à faire entendre sa voix. Ce nouveau carrefour doit servir, à notre sens, notamment à l'envoi de signaux très clairs sur l'impérieuse nécessité de prendre partout des mesures contre l'échec scolaire.

Si elle ne se décrète pas, la participation parentale à la vie de l'école et l'émergence d'une école de la réussite se construisent par la création de conditions favorables. Assurément, le décret « AP » est un pas dans la bonne direction. Notre expérience, pourtant, nous enseigne que cette dynamique ne pourra réussir qu'avec la contribution réelle du chef d'établissement et des pouvoirs organisateurs. Ceux-ci doivent être convaincus de l'utilité de ce nouveau dialogue. Ils doivent être également formés pour co-mener l'animation de ce dialogue constant s'ils le veulent riche et fructueux.

II. LES VRAIS CHIFFRES DE L'ÉCHEC SCOLAIRE

[La FAPEO a pris le pouls de l'école de l'échec](#)

Comment la baptiser autrement ? Sous nos latitudes, retards scolaires et redoublements constituent, en effet, un incommensurable gâchis. Souvent les parents intègrent cet échec comme le leur. On le vit trop régulièrement comme une blessure individuelle dans la discrétion, avec impuissance, culpabilité, honte ou fatalité. En mai dernier, la revue trimestrielle *Faits et Gestes* a publié un numéro entier ¹⁰ consacré à une trentaine d'indicateurs probants concernant l'enseignement en Communauté française. Produite par le service de recherche de son Secrétariat général, cette publication scanne avec constance l'action des pouvoirs publics. Hélas, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Ses auteurs ont attentivement scruté le 1,018 million d'unités composant la population scolaire en Communauté française... Maternelle, primaire et secondaire y représentent plus des deux tiers (respectivement 17, 31 et 36 %). Après avoir rappelé le retard scolaire accusé par la moitié des enfants en secondaire, les mêmes se penchent sur le redoublement. Il reste relativement limité durant les 6 premières années de scolarité. Mais, ensuite, on passe à 11 % en première secondaire selon les tout derniers indicateurs (inédits) du Ministère de la Communauté française de Belgique/Etnic. On culmine, respectivement, à... 20,8 % (**un élève sur cinq**) en troisième secondaire et 17 % en cinquième secondaire !

Ces dernières périodes sont cruciales puisqu'elles constituent les années d'orientation. Boutés hors du général, nos jeunes en redoublement représentent jusqu'à un élève sur trois en technique de qualification, sans que les compétences de ces élèves n'aient été mesurées et qui, du jour au lendemain, se retrouvent en technique ou en professionnel sans s'y être préparés.

Symptôme du malaise généralisé, le redoublement est à l'origine de nombreux changements d'établissement peu conditionnés, en réalité, par de simples déménagements (seulement 2 %). De surcroît, en comparant la situation prévalant il y a quinze ans et la tendance du début de la décennie 2000, on bute indubitablement sur le triste constat : on redouble plus aujourd'hui que jadis ; les garçons davantage que les filles.

La situation ne cesse de se dégrader, à raison d'1% supplémentaire de redoubleurs par an. Et le mal empire malgré une attention accrue. On ne peut plus rester les bras ballants ! Des parents élèvent la voix et s'interrogent : l'augmentation implacable de la courbe ascendante de l'échec scolaire dans nos classes ne doit-elle pas, notamment, être mise en relation avec l'absentéisme d'une partie du corps professoral, justifiant corrélativement les carences dans les connaissances de bases des ajournés et doubleurs dont les profs se plaignent amèrement ? Nombre de ces professeurs absents ne sont, en effet, pas remplacés. Ou leurs remplaçants ne présentent pas les mêmes aptitudes pédagogiques ou ne peuvent faire valoir le même niveau de compétence.

La Fapeo a voulu vérifier la réalité de ces chiffres peu réjouissants sur le terrain. En cette fin août, synonyme pour beaucoup de période de repêchage, notre Fédération a dispersé ses collaborateurs dans tout Bruxelles et ailleurs pour y scruter attentivement les valves dans une série d'établissements-témoins. **Si cette enquête n'a rien d'un recensement scientifique, elle n'en est pas moins parfaitement révélatrice**, fonctionnant comme une photo instantanée d'une situation donnée. Les vrais chiffres du marasme scolaire quotidien figurent bien en toutes lettres sur bon nombre de ces valves, trop souvent colorées en rouge. Un exemple représentatif :

Ecole - Enseignement Général

Classe	Nb élèves	Réussi	Echoué	Ajournés	Réussi en juin	% Echec juin
1M	23	4	5	14	17%	83%
2LD	23	8	5	10	35%	65%
2MA	24	3	6	15	13%	88%
2LC	22	13	2	7	59%	41%
2LB	22	11	1	10	50%	50%
3M	31	5	6	20	16%	84%
3L	29	8	2	19	28%	72%
3LG	23	13	1	9	57%	43%
4SB	28	3	6	19	11%	89%
4SH	12	3	2	7	25%	75%
5SH	16	2	3	11	13%	88%
5LS	20	10	1	9	50%	50%
5SB	18	8	1	9	44%	56%
6SH	21	11	1	9	52%	48%
Moyenne					32%	68%

M : modernes ; L : Latines ; S : Sciences

La situation est similaire à Bruxelles, à Liège et dans sa grande banlieue (de Pepinster à Visé), tout comme à Charleroi. C'est en tous les cas le constat des collaborateurs de la Fapeo dépêchés dans les écoles cette dernière semaine d'avant rentrée pour y relever ces édifiants résultats scolaires. La Fapeo demande que cette statistique soit systématisée par l'administration pour disposer d'un comptage officiel incontesté.

La Fapeo demande aussi instamment que la Commission de Pilotage (COPI) dispose rapidement des résultats à la fin juin et de deuxième session (septembre). Comment peut-on imaginer perpétuer les pratiques actuelles **lorsque dans des classes jusqu'à 89% des élèves RATENT. Que pensez également lorsque, dans certaines classes, aucun enfant n'a réussi en juin ?** Cela signifie que ce sont les familles qui assument la remise à niveau des élèves qui finissent par réussir en septembre. Dans des cas comme celui cité ci-dessus, les pratiques d'enseignement d'une année académique ont permis de faire réussir 11% des enfants. Est-ce compréhensible ? Est-ce admissible ?

Certes, l'échec scolaire a toujours existé, mais le mouvement s'est tout de même singulièrement amplifié, comme la Fapeo a pu le constater avec la plus profonde consternation, lorsque l'obligation scolaire est passée de 14 à 18 ans (1984). Du jour au lendemain, les enseignants, sans aucune préparation à cette nouvelle réalité, n'ont pu endiguer la tendance. De l'autre côté, certains élèves ont, depuis ce changement de cap, poursuivi leur scolarité pour la simple et mauvaise raison qu'ils y étaient obligés.

Cependant, entre 1988 et 2000-2001, le retard scolaire a décru de manière significative surtout au niveau du secondaire pour reprendre de plus belle et de manière continue à partir de cette année charnière. Par rapport à l'année précédente (année scolaire 2006-2007), les Indicateurs de l'Enseignement montrent que le retard scolaire n'a pas fléchi. Au contraire, les chiffres sont toujours à la hausse malgré l'attention accrue portée sur les questions d'échec scolaire.

[Nos solutions ? Un «Plan Charlemagne »](#)

Pour remédier à cet état de fait édifiant, renversant et scandaleux, nous voulons d'abord - et même nous exigeons - des services de la nouvelle Ministre de l'Enseignement obligatoire (maternel, primaire et secondaire) Marie-Dominique Simonet des évaluations fines des politiques mises en place pour lutter contre l'échec scolaire, le redoublement et les (ré)orientations précoces sans fondement. A cet égard, une révolution s'impose.

Nous plaidons également pour la mise en place urgente d'outils de remédiation efficaces. Enfin, nous rappelons **notre plan Charlemagne** ¹¹ médiatisé en avril dernier, sorte de plan Marshall d'urgence spécifique à notre enseignement en grande difficulté, synthèse des desiderata parentaux, des associations de parents et de leur représentation inventoriant leurs et nos pistes et dispositifs correctifs pour changer de cap et tourner le dos définitivement à la culture de l'échec scolaire.

11 Pour un plan Charlemagne, document établi par la Fapeo, hiver 2009, 12 p.

Quelles sont les réelles attentes de l'école à l'égard des parents ? D'un côté, on ne leur reconnaît pas de compétence ; de l'autre, toute la Communauté éducative attend qu'ils fassent l'école après l'école, d'incarner des quasi « garde-chiourmes » succédant aux enseignants. Souvent le commentaire fuse : *«les parents se mêlent de tout, demandant aux enseignants pourquoi et comment ils enseignent. Mais, lorsqu'ils voyagent en avion, vont-ils demander des explications au commandant de bord et ses seconds sur le pilotage ? Non, ils s'en remettent à leurs compétences. C'est la même chose à l'école. Chacun son rôle...»*

Ce n'est pas si caricatural du point de vue des parents, avec des rôles aux contours aussi tranchés dans la réalité, ne s'interpénétrant pas. Si en cours de vol, on a rarement vu un équipage demander aux passagers de coopérer mécaniquement pour que l'appareil atteigne son altitude de croisière, à l'arrivée, le voyageur-consommateur détient le droit élémentaire de juger la qualité du voyage qu'il vient d'effectuer/d'endurer. Mutis mutandis, les parents souhaitent faire entendre leur point de vue, les difficultés de leur quotidien, leurs inquiétudes pour demain.

Aujourd'hui, les familles rencontrent de plus en plus de difficultés à accompagner la scolarité des leurs et à lui donner un sens. Même un certain nombre parmi les plus proactives, les plus informées et les plus impliquées dans la formation de l'enfant. Le besoin de soutien scolaire à domicile est disproportionné en regard des capacités, compétences et surtout disponibilités des parents. Faudra-t-il transformer, demain, chaque parent en rentier pour maintenir à tout prix son ou ses enfant(s)-élève(s) accroché(s), encordé(s), arrimé(s) au système scolaire et à son enseignement général ? Et que répondre aux jeunes de milieux défavorisés dont le portefeuille des parents est très, trop maigre, ne leur permettant pas d'apporter le coup de pouce nécessaire pour sortir de l'échec...

Aujourd'hui, en volume, le travail quotidien pour l'étude et les devoirs est très important. Nombre d'élèves n'arrivent pas à les gérer seuls. Que dire alors de ceux en échec ou aux difficultés non résolues, renvoyés à leurs entourages pour suivi personnalisé ? Quant ils ne sont pas tout simplement écartés et réorientés vers un niveau plus faible ou une filière ne leur correspondant pas. Comment vivre cet écartement autrement qu'un échec banalement stigmatisé, formant un cocktail explosif de déconsidération et de mésestime de soi ?

Nombre de ces familles – dont une grande majorité socio-économiquement défavorisée ou immigrée – constatent une **ghettoïsation** de l'école fréquentée par leurs enfants. Ainsi, selon une étude toute fraîche du *Groupe d'études sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion* (GERME/Institut de sociologie-ULB) commandée par la Fondation Roi Baudouin, 35 % des élèves belges d'origine étrangère et la moitié des immigrés présents sur notre sol *«n'atteignent pas le seuil minimum de maîtrise de la lecture.»*¹² Jusqu'à quand, nous adultes, allons-nous continuer à accepter cette situation inacceptable de gâchis reconduit année après année ???

12 Collectif, rapport «L'ascenseur social reste en panne. Analyse des raisons à l'origine des moins bonnes prestations des élèves d'origine étrangère à l'école», avril 2009, 92 p. Téléchargeable gratuitement sur le site www.kbs-frb.be (onglet publications)

De facto, cette situation transforme ces fragilisés en parfaits exclus du système scolaire francophone et plus irrémédiablement du monde les entourant, qui ne veut pas d'eux. Au-delà, ces êtres socialement et éducativement amputés se privent d'un emploi, d'un statut social, d'une citoyenneté responsable, d'une contribution active au développement d'une société humaniste, solidaire, pluraliste et à la culture des idéaux qui fondent toute démocratie. Et plus généralement d'un... Avenir !

Ne maîtrisant pas les outils et les codes pour comprendre le *biotop*e scolaire et ce que celui-ci attend d'eux, ces parents sont trop souvent peu considérés, voire déconsidérés. Les visites à l'école s'espacent, sont ressenties comme peu valorisantes, certaines même comme vexatoires. Fatalement, la distanciation avec l'école ne peut que grandir, la culture familiale vit sur une planète différente de la première.

Une partie du corps enseignant et certaines directions ont beau jeu alors de brandir et stigmatiser l'incompétence supposée et la démission parentale. Ceux-ci sont tenus en partie pour facteurs explicatifs des mauvais résultats scolaires engrangés par leur progéniture. «*Chacun son rôle ...*», comme dans la paraphrase ci-dessus du voyage en avion ? Le risque est grand de ne revoir les mamans incriminées qu'au stand pâtisseries de la fancy-fair annuelle, se bornant à investir un rôle domestique parfaitement défini.

[Le retour des Marchands du temple](#)

Marchandisation de l'échec scolaire. Souvent, la spirale de l'échec scolaire s'enclenche inexorablement pour ces enfants aux familles se sentant à tort de plus en plus étrangères à l'univers scolaire leur apparaissant comme un monolithe indomptable. Paradoxalement, elle renvoie des problématiques insurmontables à ces familles qu'on a obligé à se replier sous leur tente, inconscientes qu'une véritable stratégie scolaire doit être mise en place fédérant toutes les bonnes volontés pour donner une chance de réussite à leur enfant.

Alors même qu'on attendait d'elles davantage d'implication, sans céder un pouce de terrain à propos des prérogatives de chacun au rôle prédéfini, ces parents «trop mêle-tout» sont pourtant invités là à se mêler d'aspects pédagogiques qui soi-disant ne les concernaient en rien. Et à «*refaire la classe après la classe.*» Peu outillées, faisant aveuglément confiance à l'école – dont leur seul référent est leur propre temps scolaire –, certaines de ces familles ne peuvent aider leurs enfants en échec scolaire.

Ces mêmes familles ne trouvent pas de fonction ni de place dans la société pour ces jeunes décrocheurs, non diplômés et dramatiquement sous-formés, comme le souligne l'étude récente - citée ci-dessus - du GERME sur base des indicateurs PISA 2006. Dans d'autres cas, le suivi nécessaire à la réussite implique un travail considérable en dehors des horaires scolaires. Leur ascendance est priée de jouer la carte de ce que la Fapeo a appelé l'«*accrochage scolaire*».

Il s'agit alors pour ces parents déjà largués de faire réussir des enfants dans des écoles au niveau d'exigence élevé, en accompagnant devoirs et leçons à domicile, de manière intensive. Ce qui implique, nous l'avons déjà souligné, un formidable surinvestissement dans le suivi scolaire familial (le plus souvent d'ailleurs à charge des mères), ajoutant deux heures quotidiennes - voire parfois des soirées entières - aux 6-7-8h de cours. Et/ou le recours aux nouveaux Marchands du temple, «professionnels du devoir».

Ces dernières années, les propositions de cours privés par des enseignants et des structures commerciales de tous poils ont véritablement proliféré pour investir ce nouveau créneau rentable : écoles de devoirs, cours particuliers-deuxième traitement du prof, écoles de la réussite, ... Et bientôt titres-devoirs ? Selon certaines enquêtes récentes, une famille sur dix chercherait aujourd'hui de l'aide à l'extérieur de l'école. L'école sous-traite ainsi une partie importante de sa mission tout en se déchargeant de sa responsabilité sur les parents, grands-parents et entourage perplexes.

De surcroît, cette remédiation espérée pèse lourdement sur le budget familial et discrimine toujours plus les parents pouvant financer cette boîte à outils réparatrice et ceux incapables d'en supporter la facture. Ces dérives encouragent la privation rampante de la réussite scolaire.

Nous rappelons avec force notre position qui n'a jamais varié d'un iota à cet égard : *primo*, portons une attention spécifique aux élèves en difficulté ou qui en ont besoin, dès qu'une faiblesse scolaire ou autre se manifeste ; *secundo*, appliquons leur une remédiation immédiate préconisée d'ailleurs par nos meilleurs chercheurs, de Marcel Crahay (Ulg) aux professeurs Demeuse (UMH) et Deschamps (FNDP) ; *tertio*, armons les enseignants de bons outils-diagnostic pour détecter à temps, avec science et tact, les lacunes de leurs ouailles.

Ce trio de mesures fait partie des missions cardinales de l'enseignement public de qualité. Ne constituant pas un privilège réservé aux bons ou meilleurs seulement, mais devant s'adresser et être accessible à tous, il s'agit d'un service public, rappelons-le, comme un droit inscrit dans la Constitution. **Les parents ont besoin que l'école se fasse à l'école.** La Fapeo réclame de l'école publique qu'elle mette en place des **processus pédagogiques adaptés aux enfants tels qu'ils sont** et non tels que leur formation a été fantasmée ou idéalisée en chambre.

L'hiver dernier, la Fapeo a interpellé les pouvoirs publics pour à la fois remettre en question cette politique de l'échec où «*ce qui n'est pas appris est raté*», pour dénoncer la marchandisation rampante de la réussite scolaire et pour leur demander d'éradiquer les pratiques de redoublement. Nous plaidions alors pour la mise en place d'un véritable «**Plan Charlemagne**»¹³, sorte de plan Marshall d'envergure concernant spécifiquement notre **enseignement** et inventoriant pistes parentales et dispositifs correctifs.

13 Pour un plan Charlemagne de l'enseignement en Communauté française, document élaboré par la Fapeo à partir de réunions en présence de nombreux parents, document interne, hiver 2009, 12 p.

Pour un plan Marshall de l'enseignement en Communauté française

Ce **plan Marshall** nous semble plus que jamais d'actualité, résumant les souhaits des parents et de leurs associations que nous fédérons pour l'école publique. Main dans la main avec les autres acteurs de l'enseignement – enseignant, éducateur, directeur, travailleur social, métiers parascolaires –, les familles ont la ferme volonté d'esquisser de nouvelles approches intégrant leur vécu : d'une part, l'impact des apprentissages et des difficultés scolaires dans chaque foyer scolarisé ; d'autre part, le rejet définitif de la culture de l'échec ambiante et les insupportables pressions qu'elle induit à la fois sur les élèves et leur entourage.

Nous voulons ici en rappeler les grandes lignes, articulées en une bonne vingtaine de points. L'ambition de ce plan est de contribuer à susciter un enthousiasme nouveau dans et autour de l'école :

► ***Changer radicalement valeurs et paradigmes scolaires en fondant un enseignement différencié, adapté à l'élève, sans redoublement***

- adapter formations et apprentissages aux spécificités de chaque enfant en privilégiant des têtes bien faites plutôt que bien pleines ; donner une réelle chance de réussite à chacun
- maîtrise des apprentissages de base par tous et pour tous ; délivrer des informations claires sur ces socles de compétence à acquérir ; favoriser la créativité des enfants et élèves
- détecter et remédier immédiatement aux difficultés d'apprentissage
- soutenir activement les devoirs
- interdire le redoublement, promouvoir les évaluations formatives
- engager des enseignants avec des titres requis, formés au soutien différencié, de niveau universitaire, au statut redéfini et formés à la relation familles-écoles
- favoriser les approches transversales en multipliant les coopérations entre enseignants
- instaurer une obligation de résultat : la réussite des enfants compte ; pas les moyens mis en œuvre
- faire (re)venir psychologues et logopèdes dans les écoles
- instaurer un tronc commun jusqu'à la fin du 2^e degré (16 ans) plutôt qu'en début de secondaire, pour mûrir plus judicieusement l'orientation comme projets scolaires et de vie

- revaloriser filières techniques, professionnelles et artistiques, ainsi que l'enseignement spécialisé
- former enfants et adolescents à mieux se connaître et à pouvoir s'orienter eux-mêmes
- instaurer la gratuité réelle de l'école
- mieux favoriser l'apprentissage des langues, des TIC et des pratiques démocratiques dans toutes les classes
- former à la citoyenneté

► ***Vers une réelle qualité de vie : l'école doit être un lieu de vie et de participation***

- modifier les rythmes scolaire et faire émerger du temps pour vivre, être un enfant
- faire participer des représentants des élèves et parents aux conseils de classe de délibération, nouveaux espaces de construction, perspectives et solutions
- offrir une alimentation plus équilibrée
- réinvestir l'école en y multipliant activités physiques, parascolaire de qualité et des infrastructures sportives à libre disposition
- rendre les bâtiments scolaires propres et faire activement participer les élèves à leur entretien courant
- renforcer la convivialité en laissant, par exemple, des lieux gérés par les élèves
- renforcer la présence parentale au sein de l'école

A cet égard, la Fapeo note ***quelques*** avancées positives notables ou des premiers pas esquissés épousant les préoccupations parentales dans la *Déclaration de politique communautaire 2009-2014* ¹⁴ négociée par les différentes composantes de l'Olivier en juillet dernier. Même s'il ne s'agit encore, en l'espèce, que d'un catalogue soumis à la future vérité des chiffres budgétaires, le programme gouvernemental Demotte II concernant la scolarité obligatoire reprend en effet quelques-uns des alinéas qui précèdent.

14 Projet de déclaration de politique communautaire 2009-2014, «une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire», pp.17-80.

Déplorant qu'on y parle seulement de *limiter le redoublement*, nous prenons acte par contre de la volonté politique et des intentions d'au moins favoriser un enseignement d'excellence pour tous, de replacer l'élève au centre des préoccupations de l'école, de reconnaître enfin explicitement cette dernière comme «*un enjeu de société majeur*» et de militer pour une école «*qui émancipe en amenant chacun à la réussite.*»

La *Déclaration* plaide pour la généralisation d'une remédiation immédiate (**point 2.1. p. 24** de la *Déclaration de politique communautaire 2009-2014*). Le gouvernement veut manifestement consolider le tronc commun jusqu'à 14 ans (**point 2.2. p. 25, *ibidem***). C'est une première étape encourageante pour une généralisation de la mesure à 16 ans, comme nous y insistons.

L'exécutif communautaire parle de renforcer l'encadrement différencié (**point 2.3. p. 26, *ibidem***) ; de défendre la gratuité de l'enseignement obligatoire (**point 2.6. p. 28, *ibidem***) ; d'assurer les apprentissages de base et la connaissance des langues (**point 2.10. p. 29, *ibidem***) : maîtrise du français, goût et apprentissage de l'écriture, appropriation de la langue d'enseignement, maîtrise généralisée d'une seconde langue, développement des compétences mathématiques, goût des sciences, temps scolaires mieux aménagés ; de faciliter l'accès aux TIC (**point 2.11. p. 33, *ibidem***).

L'Olivier consacra aussi son énergie, dit-il, à réformer la formation initiale – allongement des études à *5 ans* en place des 3 actuels – et refonder la formation continue des enseignants, pour en faire des «*praticiens réflexifs*» (**point 3.3. p. 40, *ibidem***). Replaçant l'élève au centre, ses composantes doperont la construction citoyenne des élèves (**point 5.1. p. 49, *ibidem***), favoriseront le bien-être à l'école (**point 5.5. p. 51, *ibidem***) en se déclarant prêt à relever le défi de la prévention et de l'accrochage scolaire tout en prenant des dispositions pour une meilleure orientation et l'accompagnement des élèves par l'éducation au choix (**point 5.6. pp. 53-54, *ibidem***).

III. COUPOLE DES PO DE L'OFFICIEL

A la veille des élections régionales et européennes du 7 juin dernier, les trois partis formant l'actuel Olivier en Communauté française s'étaient tous déclarés partisans d'un «*rapprochement*» des trois réseaux de l'école publique – Communauté, qui gère son propre réseau d'écoles officielles, provinces et communes – en une nouvelle structure. Le Ministre n'en serait plus le pouvoir organisateur, mais seulement le régulateur. L'actuel Président du PS Elio Di Rupo, lorsqu'il était Ministre de l'Enseignement en CF voici quinze ans, plaidait pour leur fusion. Il n'est jamais arrivé à ses fins.

Le corollaire de cette dispersion est, sans doute, une déperdition de nos moyens.

L'engagement gouvernemental d'installer cette **coupole des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel** a été relayé par la Ministre Marie-Dominique Simonet ¹⁵ dès son entrée en fonction. Ce rapprochement des réseaux de l'Officiel se fera sous forme d'une structure baptisée *coupole*.

Le plaidoyer de notre Fédération pour cette coupole faîtière chapeautant l'Officiel ("Segeo" / © H. Hedia, Président de la Fapeo) – parlant partout d'une même voix – a donc été entendu. Jusque-là, nous étions en présence d'une multitude d'acteurs et d'interlocuteurs. Cette création confirmera clairement les prérogatives de chacun. Elle aura pour bénéfice notable de distinguer les rôles du/de la Ministre de tutelle de l'Enseignement obligatoire (privé(e) de sa deuxième casquette de juge-régulateur) et des PO du réseau de la Communauté française.

En conséquence, la Ministre abandonnera sa première casquette de juge pour ne plus conserver que celle de régulateur fixant missions, compétences à atteindre, etc. En Flandre, un tel système existe déjà ; le rôle du PO a été confié à un organe indépendant. Plaçant chacun à égale distance du pouvoir subsidiant, cette nouvelle autonomie devrait permettre un renforcement des coopérations et synergies des acteurs de l'Officiel. Attention : cette nouvelle structure doit impérativement être coordonnée par les acteurs du réseau officiel, eux-mêmes : PO, syndicats et Fédération de Parents.

Nous soutiendrons cette synergie afin de réinjecter nos moyens vers les priorités de réussite.

15 Dans le supplément *Ecole : demandez les programmes* du journal *Le Soir* daté du jeudi 4 juin 2009 ; cfr. face à face à face Marie-Dominique Simonet-Marcel Chéron, p. 10.

IV. LEXIQUE

- ▶ **compétence** : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de tâches, de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches et d'apprendre durant toute sa vie. Cet ensemble organisé est construit par les élèves eux-mêmes ou transmis par le corps enseignant par le biais de cours (alliant théorie et pratique) et d'activités éducatives.

- ▶ **pédagogie différenciée** : démarche d'enseignement consistant à varier les méthodes d'enseignement pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes comme de la diversité des modes et besoins d'apprentissage des élèves.

- ▶ **pouvoir organisateur** : l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui assume(nt) la responsabilité d'une ou de plusieurs écoles. On en compte entre 800 et 900 en Communauté française.

- ▶ **programme d'études** : référentiel de contenus-situations d'apprentissage, obligatoires ou facultatifs, et d'orientations méthodologiques qu'un pouvoir organisateur définit afin d'atteindre les compétences fixées par l'Exécutif de la Communauté française pour une année, un degré ou un cycle d'études.

- ▶ **socle de compétences** : référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études.